

# Séance du 10 Novembre 1944.

L'an mil neuf cent quarante quatre, le Dix Novembre, à vingt-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Docteur Jean Grand, Maire.

Etaient présents : M. M. Dufort, Guy L. Dubuc, Adjoints ; M. M. Berger, Dufour, Lassus R. Landry, Battu,

(Absent excusé) : M. Rumeau.

La délibération du 7 Octobre 1944 lue aux Membres présents est adoptée à l'unanimité.

## Gaz de St. Marcet

M. le Maire fait part au Conseil de toutes les démarches déjà faites et celles en cours avec la Régie Autonome des Pétroles "en vue de l'installation d'une conduite provisoire destinée à l'alimentation en gaz de la Ville de Montrejeau".

Il indique que, par sa lettre du 7 Novembre 1944, la Régie Autonome des Pétroles fait connaître qu'après avoir donné les toutes récentes augmentations des salaires du Personnel, le chiffre par

elle d'abord fixe soit 160.000 francs, devrait être porté actuellement à 200000 francs.

Cependant la R.A.P a demandé à l'entreprise de faire une nouvelle réduction de son prix forfaitaire et a décidé de prendre à sa charge le transport des tuyaux au moment du démontage de cette conduite.

D'autre part, la R.A.P nous demande de mettre à la disposition de l'entrepreneur, pendant les travaux de montage (c'est-à-dire pendant une période d'une douzaine de jours environ) un camion à gazogène de 5 tonnes avec le chauffeur et le carburant nécessaire.

À ces conditions là, les nouvelles propositions de la R.A.P. sont les suivantes :

1<sup>e</sup> la R.A.P. se chargerait de faire exécuter, sous sa responsabilité, les travaux de montage et de démontage de la conduite provisoire moyennant la somme forfaitaire de ..... 120.000 francs

2<sup>e</sup> Avant la mise en fonction de cette conduite provisoire, la Société R.A.P pourra la remplacer partiellement par la conduite définitive ... Dans ce cas, il serait déduite de la somme précédente, neuf (9) francs par mètre de conduite provisoire supprimée.

Après étude et discussion, le Conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord sur les bases ci-dessous pour la réalisation immédiate de ce projet.

Alignement de la Rue Gambetta. M<sup>e</sup> le Maire demande au Conseil l'autorisation de se mettre en rapport à M<sup>r</sup>. Jeaudy Ingénieur du Service Vicinal en vue d'obtenir l'alignement de la rue Gambetta.

Le Conseil considérant qu'en l'état actuel de ce coin de la Ville, l'alignement totallement à droite comme hygiène et propreté et en outre de nature à occasionner des accidents fâcheux par suite de la mauvaise visibilité du côté de la route du cambrout, se range à l'unanimité à l'avis de M<sup>r</sup>. le Maire.

Le Conseil accepte l'augmentation de l'indemnité journalière des Sapeurs Pompiers demandée par la Compagnie d'Assurances "Morbaine et la Seine", soit les crédits nécessaires soit 200 francs environ et autorise le Maire à signer l'avantage.

À la suite d'une lettre adressée par M<sup>r</sup>. le docteur Prift au sujet de la composition d'une commission cantonale chargée de la répartition des secours exceptionnels aux familles nécessiteuses prisonniers de guerre, déportés, etc. M<sup>r</sup>. le Maire propose les personnes suivantes :

Lamolle Mécourie, Dufour Guichen, conseiller Municipal, Ducet André, tous trois prisonniers de guerre évadés ou rapatriés, honorablement connus.

Le Conseil approuve la nomination de ces Membres.

M<sup>r</sup>. le Maire invite les Membres du Comité à assister à la

Compagnie "Morbaine et la Seine"

Commission cantonale  
des P.G. déportés, etc.

Demandes d'assistance et secours aux Dénistres

cerémonie du 11 novembre, en cortège constitué.

M. le Maire informe le Conseil par sa lettre du 8 novembre 1944, adressée à tous les Maîtres de l'arrondissement - M. le Sous-Prefet, ayant avoué rappelé les massacres et les destructions commis par les Allemands à Marssoulas, Labadegue, Arbon, Malveix, Galie, Moissac, etc fait savoir qu'il a constitué un Comité ayant à sa tête comme premier Président d'Honneur, Monsieur le Commissaire de la République à Toulouse.

Ce Comité est chargé de recueillir tous les dons que les particuliers pourront bien lui adresser. D'autre part, pour montrer la solidarité qui unit toutes les communes de l'arrondissement, M. le Sous-Prefet demande de faire voter par le Conseil un crédit qui sera pris sur les fonds disponibles de l'exercice.

En conséquence, M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette demande qui l'approuve et en outre, sur proposition de M. M. Guyau, le Dr Jojoïnt et Dufour Guig, concernant le secours aux Dénistres, le Conseil décide :

- 1<sup>o</sup> De faire une collecte en argent ou en nature (vêtements) chez tous les particuliers qui en devront préalablement avisé;
- 2<sup>o</sup> De faire une quête dans les salles de spectacles (présidentielle avec Patron de l'établissement) à chaque représentation exceptionnelle qui pourrait être donnée d'ici le premier janvier 1945.

M. Dufour, Dr Jojoïnt, Président du C. S. L. fait savoir que cette question est réglée. L'achat de 1200 sacs environ de bois a été effectué. - Le premier camion arrivera à Montjéan dans une quinzaine de jours. Le prix d'achat sera de 60 francs environ les 80 kilos et la distribution de ce bois se fera au moyen de bons qui seront délivrés par la Mairie.

Le Conseil se réunit en fin de séance, en comité secret, pour examiner les demandes d'assistance aux femmes en couches et à la famille formulées par Mme Guilhem Gronnau née Estrampe.

Ces demandes sont acceptées étant donné la situation précaire de l'intéressée et le nombre d'enfants (six enfants dont l'aîné a l'âge de six ans).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

*Magaud*

*Thibaut*

*Thibaut*

*Masson*

*Bergy*

*de la Jonctives*

*Gouy*